**6ème Réunion du Comité de session du**

**Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC6)**

*Bonn, Allemagne, 18 – 21 juillet 2023*

UNEP/CMS/ScC-SC6/Doc.12.4.2

## DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU’IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES

*(Préparé par le Secrétariat*)

Résumé :

Ce document comprend un rapport préliminaire sur les principaux facteurs à l’origine de la perte établie de biomasse d’insectes et sa réaction en chaîne sur les populations animales migratrices insectivores. Le document vise à contribuer au mandat du Conseil scientifique sur le déclin des insectes figurant à la Décision 13.129 de la CMS.

## DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU’IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES

# Contexte

1. La communauté scientifique s’accorde sur le déclin spectaculaire de la biodiversité et de la biomasse d’insectes dans de nombreuses régions du monde. Ce constat est confirmé par le rapport d’évaluation mondial de l’IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques,[[1]](#footnote-2) qui souligne également le déclin rapide des populations et de l’abondance d’insectes.
2. La biodiversité des insectes joue un rôle vital dans le bon fonctionnement de nombreux écosystèmes du monde et de leurs services. Les insectes constituent une ressource alimentaire essentielle pour de nombreuses espèces de vertébrés qui s’en nourrissent pour élever leur progéniture, et qui sont pour beaucoup des espèces migratrices. Le déclin des insectes peut donc avoir une incidence significative sur de nombreuses espèces migratrices insectivores, en particulier les oiseaux et les chauves-souris.
3. Des lacunes persistent toutefois encore dans la compréhension de l’état de conservation, des tendances de populations et des menaces pesant sur les espèces d’insectes, ainsi que de leurs incidences sur les espèces migratrices qui en dépendent, en particulier dans certaines régions. Combler le manque d’informations à ce sujet et analyser en détail les différents facteurs du déclin des insectes est essentiel pour identifier les actions prioritaires pouvant être prises afin de s’attaquer à ces pertes.
4. À cette fin, la Conférence des Parties a adopté, lors de sa 13e session (COP13, 2020), la [Résolution 13.6 *Déclin des insectes et menace qu’il représente pour les populations animales migratrices insectivores*](https://www.cms.int/fr/document/d%C3%A9clin-des-insectes-et-menace-quil-repr%C3%A9sente-pour-les-populations-animales-migratrices), qui invite, entre autres, les Parties à encourager et à soutenir la recherche scientifique sur l’impact du déclin des insectes sur les populations animales migratrices insectivores. La Résolution invite également les Parties à promouvoir la coopération et la collaboration continues entre scientifiques, professionnels, parties prenantes et organismes internationaux dont les travaux sont liés au déclin des insectes.
5. En outre, la COP13 a adopté [la Décision 13.129 *Déclin des insectes et menace qu’il représente pour les populations animales migratrices insectivores*](https://www.cms.int/fr/page/decision-13129-d%C3%A9clin-des-insectes-et-menace-qu%E2%80%99il-repr%C3%A9sente-pour-les-populations-animales)*,* libellée comme suit :

***13.129 Adressée au Conseil scientifique***

*Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, d’étudier les questions suivantes lors des réunions du Comité de session après la 13 session de la Conférence des Parties (COP13) :*

*a) Identifier et hiérarchiser les principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d’insectes;*

*b) Recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces migratrices insectivores;*

*c) Élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées;*

*d) Publier ces lignes directrices après les avoir diffusées auprès de toutes les Parties pour approbation.*

# Activités de mise en œuvre de la Décision 13.129

1. La 5e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5, 2021) a pris note du mandat dans la Décision 13.129 et a inclus le déclin des insectes dans son Programme de travail pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14. Les activités prévues incluaient la préparation d’une revue de la littérature concernant les points a) et b) de la Décision13.129 en vue de fournir une base à l’examen approfondi de la question. Le Secrétariat a recherché un financement pour soutenir la production de la revue.
2. En avril 2023, grâce aux contributions volontaires des gouvernements allemand et australien, le Secrétariat a chargé l’Institut Leibniz d’analyse des changements relatifs à la biodiversité (LIB) de produire un rapport s’intéressant aux conséquences du déclin des insectes sur les animaux migrateurs insectivores.
3. Un avant-projet du rapport figure à l’Annexe 1 du présent document. Il fournit une revue de la littérature scientifique pertinente évaluant l’état des populations d’insectes en déclin, les principaux facteurs à l’origine du déclin des insectes et les conséquences directes et indirectes de ces derniers sur les espèces animales migratrices insectivores.

1. Le rapport fait actuellement l’objet d’un examen par le Conseil scientifique en vue de contribuer à sa version finale, qui sera présentée à la COP14 pour examen.

### Actions recommandées

1. Il est recommandé au Conseil scientifique de :

a) examiner le rapport figurant à l’Annexe 1 du présent document ;

b) fournir un retour d’information en vue de contribuer à la poursuite de l’élaboration et de la finalisation du rapport.

1. IPBES (2019), *Rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l’IPBES, Bonn, Allemagne. 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673> [↑](#footnote-ref-2)